AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (17)ItemJean-Baptiste André Godin à Henri de Hulster, 24 février 1876

Jean-Baptiste André Godin à Henri de Hulster, 24 février 1876

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (17)
Collation3 p. (264r, 265r, 266v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Henri de Hulster, 24 février 1876, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 22/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48787

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction24 février 1876
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireHulster, Henri de
Lieu de destinationCrespin (Nord)

Description

RésuméSur la recherche de minerais dans la Nièvre. Godin fait des observations sur le projet de traité présenté par Henri de Hulster : Godin juge élevé le prix du mètre d'enfoncement ; il demande ce que Henri de Hulster considère comme roche dure pour laquelle il demande un supplément ; il souhaite que la profondeur de 300 mètres ne soit pas obligatoire, par exemple dans le cas où il n'y aurait pas d'espoir de trouver du charbon.

Mots-clés

Ressources naturelles

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 07/07/2023 Dernière modification le 18/09/2023 signe et à quel caractère on pourroit distinguer les roches dures susceptibles de Caugmentation de so par mêtre? Considérérces vous soutes les roches qui de laissent enterner au conteau comme roches tendres placées dans les conditions generales du tarif? No est à l'article 3 une clause obscure qui me donne le droit d'arrêter les tra-Naux ou de les faire continuer au dela de too metres. Mais it jant prévoir que des circonstances perevent faire qu'il soit inutite ou impossible de poursuivre le soudage à une profondeur inférieure à celle même de 300 mêtres. Comme par exemple to l'on arrivait sur des terrains anciens ou il m'y aurait plus d'espoir de trouver le charbon. He faut donc que le chiffre de 300 matres ne soit pas obligatoire. Car dans une cercenstance comme celle que j'indique, en inhporant que l'on continue les travaux il vandrait mise de déplacer pour aller chercher aelleurs. la contrée où vous iries dans avoir acquis la certation que le charbon y existe, on qu'il n'est pas hassible de l'y remeon266 tions ne sussent pas pour moi un obstacle à ces recherches et qu'elles fussent surtout exemptes de difficulités. Néwilles va dire votre pensie ou la question des prix d'abord, et ensuite sur les autres points que je viens de Nous signaler. di nous pouvans nous ententre, Je serai satisfeit que vous soyez p le plus vite possible. Agreez je vous prie, Moon mes parfaites civilités